Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

- Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

- Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Infos pratiques

En savoir plus sur www.prevention-maison.fr

ou www.santepubliquefrance.fr